



Du 2 au 5 juin 2009 :

• Pour les produits phytosanitaires

Rappel sur l'organisation de l'opération

Les **agriculteurs** sont conviés à ramener gratuitement leurs bidons et emballages vides de produits phytosanitaires auprès de leurs fournisseurs du **2 au 5 juin 2009** (cf. carte).

Les coopératives et négoce ouvrent leurs portes et stockent les emballages dans des sacs corzani en

attendant que le transporteur vienne les récupérer.

Les sacs sont ensuite transportés dans une installation spécialisée dans l'élimination de ce type de déchets.

Le financement est en grande partie assuré par les firmes produisant les produits phytosanitaires et par des fonds public.

Opération ouverte aux utilisateurs professionnels des traitements phytosanitaires

Les agriculteurs ne sont pas les seuls professionnels à utiliser des produits phytosanitaires, c'est pourquoi l'opération est ouverte aux pépiniéristes, services techniques des

communes du département...




En revanche les particuliers doivent se rendre dans les déchetteries pour éliminer ces déchets.

Les attestations

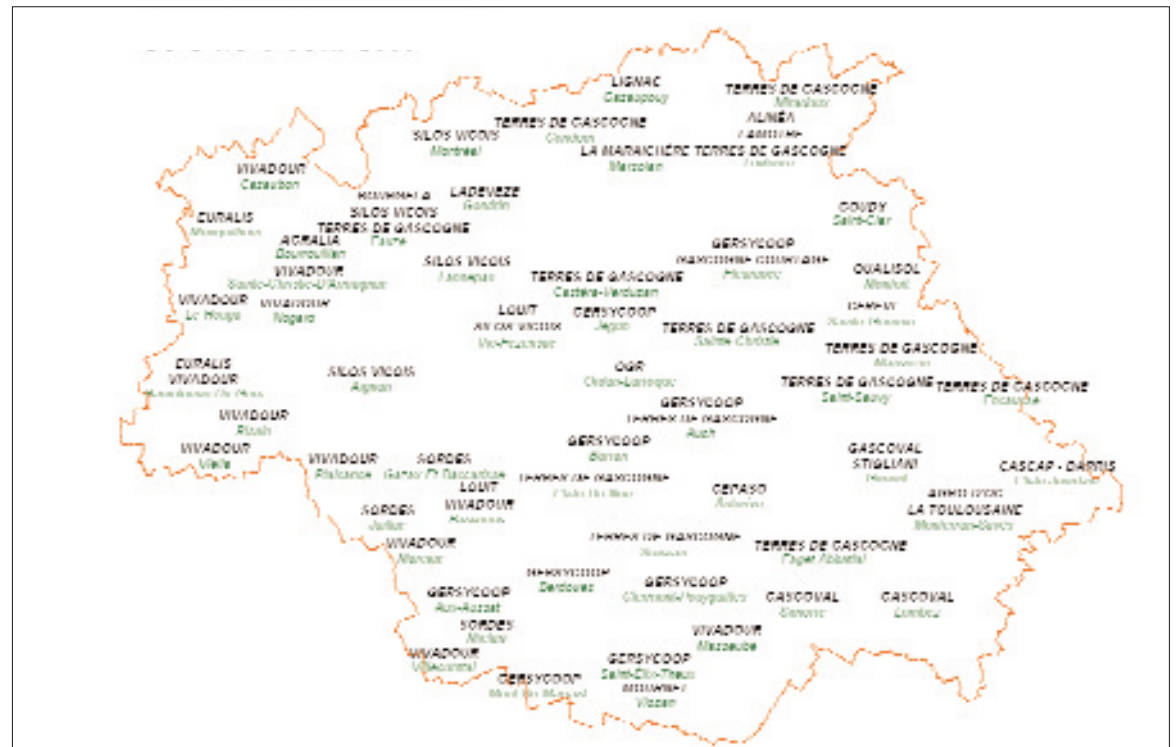
Lors de la collecte, **une attestation de remise des EVPP vous sera délivrée.**

Cette attestation est indispensable si vous avez contractualisé une mesure agro-environnementale.

Quels emballages peut-on ramener ?

Types d'emballages collectés		
 Bidons en plastique rigide de contenance inférieure ou égale à 25L	 Fûts en plastique ou en métal de plus de contenance comprise entre 25 et 300 L	 Sacs et boîtes en papier, carton, plastique... de contenance inférieure ou égale à 25 kg
Consignes à respecter		
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Bidons rincés 3 fois, vidés et égouttés. ➤ Les bouchons doivent être mis à part dans un sac plastique spécifique 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Fûts fermés et en bon état ➤ Pas de trace de produit à l'extérieur ➤ Etiquette d'origine 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Boîtes et sacs vidés et pliés ➤ Rangés dans des sacs transparents (ne pas mélanger avec les bidons rigides)

Sites de collectes EVPP du 2 au 5 juin



Collecte des emballages vides

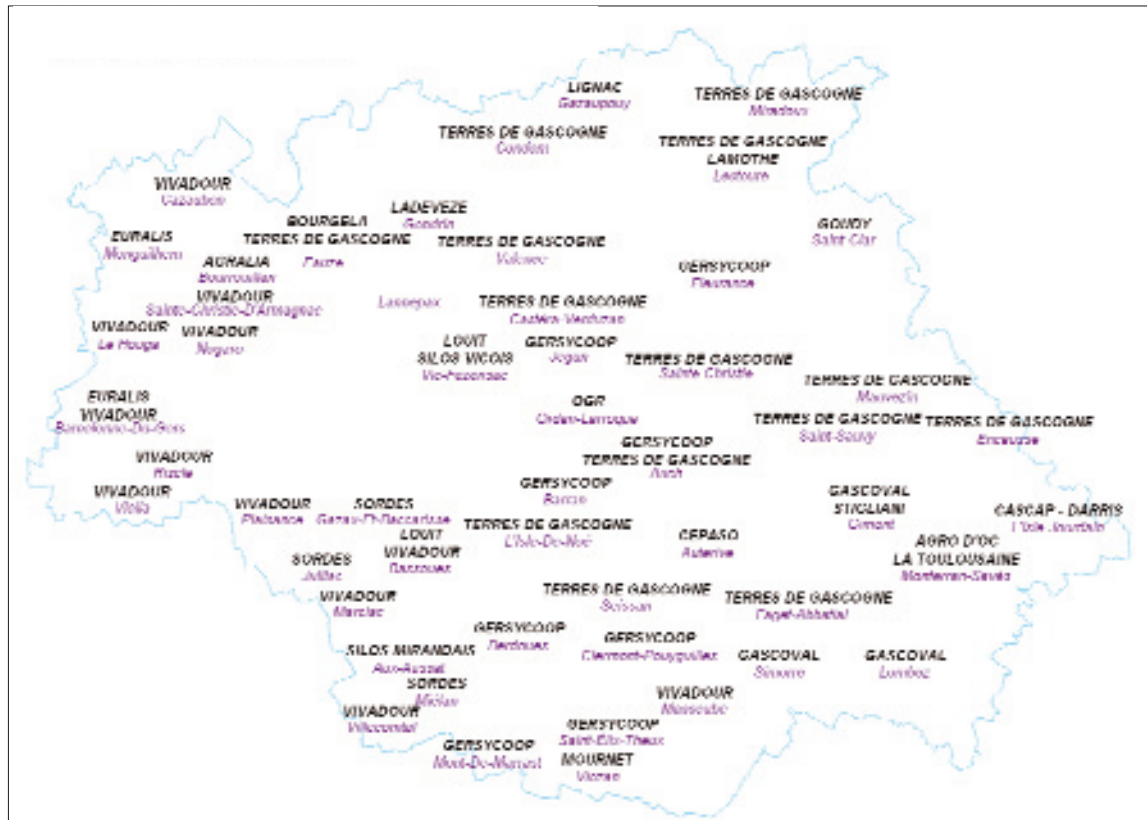
• Pour les produits fertilisants



Pour la deuxième année consécutive, une collecte d'emballage vide de produit fertilisant se déroule du 2 au 5 juin. Grâce à une première année réussie, nous renouvelons cette collecte afin de vous proposer un débouché pour vos sacs d'engrais.

Cette collecte se prépare dès aujourd'hui, alors préparez bien vos Big-Bags.

Sites de collectes EVPF du 2 au 5 juin



En tant que professionnel, vous êtes responsable de l'élimination de vos déchets (décret n° 94-609 du 13 juillet 1994). Le brûlage ou l'enfouissement des emballages sont interdits.

Soucieux de vous apporter une solution simple et durable, les fabricants, conditionneurs, importateurs et distributeurs d'engrais se sont mobilisés pour mettre en place sur l'ensemble du territoire un dispositif de récupération et de valorisation de ce type d'emballages avec l'appui des Chambres d'Agriculture.

Cette action s'inscrit dans le cadre de l'organisation nationale de collecte des produits d'agro-fourriture en fin de vie, gérée par ADIVALOR. Une collecte spécifique sera organisée au mois de juin dans différents sites.

En recyclant vos emballages usagés via la filière ADIVALOR, vous préservez votre cadre de vie, vous participez aux démarches de progrès engagées par la profession et vous êtes en conformité avec la réglementation.

Préparation des big-bags et des sacs de 25 kg

Dans le cadre de cette collecte, un minimum de préparation des sacs est exigé. Tout apport ne respectant pas les consignes suivantes ne sera pas collecté. De plus, seuls les big-bags et les sacs de 25 kg d'engrais et d'amendements seront collectés



COLLECTE DE PRODUITS PHYTOSANITAIRES NON UTILISABLES ATTENTION : il faut s'inscrire pour participer à la collecte

Une nouvelle collecte de Produits Phytosanitaires Non Utilisables (PPNU) sera organisée par la Chambre d'Agriculture du Gers et ses partenaires en fin d'année. A partir de cette année, cette collecte n'est plus totalement gratuite et ne sera ouverte qu'aux agriculteurs qui se seront préalablement inscrits.

Pourquoi organiser une collecte de vieux produits phytosanitaires ?

Depuis 2007, de nombreux produits ont été interdits et ne peuvent plus être utilisés. Suite à ces interdictions, de nombreuses exploitations ont des stocks de ces produits et ne peuvent les éliminer. De plus,

certains PPNU correspondent à des produits phytosanitaires que vous ne pouvez plus utiliser suite à une dégradation (produit périmé ou altéré) ou à un changement de vos pratiques culturales.

L'objectif de cette collecte est de récupérer ces produits pour les détruire en toute sécurité dans un centre agréé pour la destruction de matières dangereuses.

Comment participer à la collecte ?

La collecte est réservée aux utilisateurs professionnels (agriculteurs et viticulteurs en activités ou retraités, entreprises d'espaces verts, administrations et communes).

L'inscription à la collecte est un

préalable à toute participation. Les agriculteurs non-inscrits ne pourront pas déposer leurs vieux produits. Cette inscription se fait via une demande d'élimination de produits phytosanitaires non utilisables disponible à la Chambre d'Agriculture et chez les distributeurs partenaires avant le **18 septembre 2009**. Vous pouvez également la télécharger sur le site Internet de la Chambre d'Agriculture : www.gers-chambagri.com.

L'élimination des PPNU a un coût et tous les produits ne pourront être repris gratuitement. Les conditions de reprises sont fonction du type de PPNU que vous détenez (tableau ci-dessous).

Nature et catégorie de produit		Coûts d'élimination
avec pictogramme ADIVALOR	PPNU (pas les oligo-éléments)	GRATUIT (jusqu'à 100 kg par apport, participation de 3 €/kg dès le 101 ^{ème} kg)
sans pictogramme ADIVALOR (non obligatoirement repris, consulter votre distributeur)	PPNU (hors arsénite de Soude) Arsénite de Soude	Participation de 3 €/kg dès le 1 ^{er} kg Participation de 3 €/kg dès le 1 ^{er} kg



Secouez le big bag ou le sac et videz le intégralement de tout contenu. Enlevez les agrafes métalliques (la présence de résidus de produits rend le recyclage impossible et présente des risques pour les opérateurs)



Big bag : Posez le sur une surface plane et propre et pliez le en 3 (avec l'anse à l'intérieur)
Sac de 25 kg : posez le sur une surface propre



x 10
Big Bag : Faites des fagots de 10 pliés et attachez par une ficelle
Sac de 25 kg : Faites des fagots de 50 et attachez par une ficelle (Pas de visse, bollot ou rouleau)



Stockez vos fagots sur une palette à l'abri des intempéries



Apportez vos fagots chez votre distributeur aux dates de collecte annoncées
Demandez une attestation qui prouve que vos emballages seront valorisés

Pour tous renseignements, contacter la Chambre d'Agriculture du Gers, Service Technique au 05.62.61.77.13.